



Note d'information sur le programme « Rénovation des Immeubles de Copropriété en France » (RECIF)

**A l'attention de l'EPT Paris Est Marne & Bois et
des communes**

Mise à jour : 09/04/2021

1. Contexte

L'urgence environnementale et sociale oblige à passer à l'action en matière de rénovation énergétique, encore plus que dans d'autres secteurs. La rénovation exige de penser des solutions adaptées pour répondre aux modes de prise de décision complexes et de fournir des solutions techniques et financières à chacun.

Ile-de-France Energies a été lauréat de l'appel à programme certificats économies d'énergie 2019 du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire avec son programme RECIF. Le budget total du projet est de 2 845 000€ sur deux ans et pour toute la France.

Le programme « REnovation des Immeubles de Copropriété en France » (RECIF) **propose une action qui porte sur la stimulation massive de la demande de rénovation en copropriété à un niveau interrégional, en complément des actions de conseils et d'accompagnement d'ores et déjà menées par les ALEC.**

Les territoires concernés sont les régions Île-de-France, Hauts-de-France, Grand Est, Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole.

La fédération FLAME a signé une convention au niveau national avec Ile-de-France Energies pour le programme RECIF.

2. Objectifs et plus-value du programme RECIF

Le programme RECIF vise à organiser **un repérage des copropriétés** nécessitant une rénovation, à mobiliser les collectivités territoriales sur les territoires concernés et à sensibiliser et former les syndicats et des copropriétaires moteurs sur le sujet.

Le programme est structuré en 5 actions :

- Action 1 : Analyse du marché et création d'outils de sensibilisation.
- Action 2 : Mobilisation des collectivités territoriales.
- Action 3 : Sensibilisation des copropriétaires.
- Action 4 : Sensibilisation des gestionnaires de syndicats.
- Action 5 : Conception et réalisation d'un MOOC « Réno Copro ».

Des outils de sensibilisation à destination des élus des collectivités territoriales, des syndicats et des copropriétaires seront créés. Ils montreront notamment les dynamiques locales de construction neuve et de rénovation, ainsi que des exemples de copropriétés rénovées. Des actions de sensibilisation des copropriétaires et des gestionnaires de syndicats seront également développées.

Les différentes actions prévues, permettront le renforcement de la mobilisation des copropriétés du territoire d'Est Ensemble et massifier la rénovation énergétique de celles-ci.

3. Modalités de mise en œuvre du programme

En coordination avec l'Institut Paris Région et l'AREC, les ALEC d'Ile-de-France, toutes signataires d'une convention RECIF assurent une partie la mise en œuvre du programme au niveau local, sur leurs territoires respectifs d'intervention.

Chaque ALEC s'engage, selon ses moyens humains et techniques sur un certain nombre d'actions. Ile-de-France Energies coordonne ces actions, fournit les moyens financiers et arbitre les propositions pour la réalisation des actions. Ces actions sont des actions supplémentaires qui ne sont pas financées par les financements ADEME-Région et des collectivités adhérentes et partenaires.

Le programme RECIF sera déployé à l'échelle régionale de la manière suivante :

- **Ile-de-France-Energies** assure le pilotage national du programme ainsi que le pilotage au niveau de la région Ile-de-France.
- **L'institut Paris Région** copilote le déploiement du programme, notamment dans son rôle de coordination des ALEC du territoire.
- **Les ALEC** mobilisent les collectivités et assurent le déploiement du programme local.
- **L'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables)** est en charge de la conception et de la réalisation du MOOC « Réno Copro ».

De manière générale, l'ADEME est également fortement associée au projet.

4. Déploiement du programme sur Paris Est Marne & Bois avec l'ALEC MVE

- Signature d'une charte d'engagement tri partite (ALEC-MVE, Paris Est Marne et Bois, Ile de France Energies) pour la rénovation énergétique des copropriétés, qui vise à montrer l'engagement de l'EPT sur la rénovation énergétique ;
- Déploiement de l'action de boitage aux copropriétaires permettant de communiquer sur le dispositif de conseil et d'information assuré par l'ALEC MVE
- Déploiement de l'action d'envoi des courriers aux gestionnaires de syndicats du territoire : envoi de courriers personnalisés sur la situation de leur immeuble ;
- Organisation de rencontres de sensibilisation des syndicats ;
- Organisation d'évènements et d'actions de sensibilisation ;
- Promotion du MOOC Réno copro auprès des copropriétaires et gestionnaires de syndicats.